



MUNICIPALITÉ DE SAINT-AUBERT

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, à tous les contribuables et aux personnes intéressées que :

Lors d'une séance extraordinaire tenue le mercredi 14 décembre 2022 à la salle du Conseil municipal sise au 14, rue des Loisirs, le Conseil municipal a procédé à l'adoption du projet de règlement intitulé :

RÈGLEMENT # 515-2022 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 3 279 000 \$ POUR EFFECTUER LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE POMPIERS ET UN EMPRUNT DE 3 170 642 \$ REMBOURSABLE SUR UNE PÉRIODE DE VINGT (20) ANS POUR SON FINANCEMENT.

Dans le but de réduire le fardeau fiscal des contribuables de notre Municipalité pour la réalisation de ce projet, le Gouvernement du Québec a confirmé, le 7 décembre dernier, **une aide financière de 2 557 620 \$ correspondant à 78 % des coûts admissibles.**

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du contenu de ce projet de règlement sur notre site WEB ou à notre bureau municipal et en obtenir une copie sur demande auprès de notre secrétariat.

L'ADOPTION FINALE DE CE RÈGLEMENT EST PRÉVUE LORS D'UNE SECONDE SÉANCE EXTRAORDINAIRE QUI SE TIENDRA AU MÊME ENDROIT LE LUNDI 19 DÉCEMBRE 2022 À 19 H 30.

Cette séance est publique et toute personne intéressée peut y participer.

Vous pouvez aussi y assister à l'aide de notre système de vidéoconférence numérique ZOOM en vous inscrivant à l'adresse suivante **AU PLUS TARD LE LUNDI 19 DÉCEMBRE À 15 H 00 :**

reception@saint-aubert.net

DONNÉ À SAINT-AUBERT, CE 15^{ième} JOUR DE DÉCEMBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX.

GILLES PICHÉ

Directeur général greffier-trésorier